



Motion Fabienne Freymond & Consorts pour un concept énergétique communal et régional ayant valeur légale

Plus que jamais, il s'agit de penser à notre avenir énergétique. Avec la décision fédérale de retrait du nucléaire, d'autres énergies doivent prendre le relais. Bien sûr, ce sont à la fois leur économie, la rationalisation de leur emploi et la production d'énergies propres, renouvelables et locales, qui sont à favoriser pour combler l'actuelle importante production électrique nucléaire. Le Conseil d'Etat, de par son programme de législature, ses nouvelles moutures de loi sur l'énergie et de l'aménagement du territoire que l'on vient de voir en consultation, ses campagnes d'information et ses subventions pour développer ces potentiels de nouvelles énergies et d'économies, va clairement dans ce sens politique. Dernièrement, le SEVEN a par ailleurs publicisé les bienfaits de concepts énergétiques communaux. Plus précisément il a organisé une série de rencontres avec les autorités communales au sujet de cet instrument d'aide à la décision, les invitant à établir un bilan énergétique du territoire dont elles ont la charge. Celui-ci doit ensuite servir de base pour élaborer un plan d'action dans les domaines du bâtiment, de la mobilité et de l'approvisionnement en énergies. Plusieurs communes vaudoises se sont essayées à cet exercice, passionnant et riche d'enseignements. A noter que le Canton soutient les communes, aussi financièrement, dans ce travail d'inventaire et de planification.

Ainsi, pour prendre l'expérience de Nyon, l'analyse faite montre qu'avec la géothermie profonde et le solaire, cette commune dispose d'importantes ressources renouvelables à valoriser sur une large partie de son territoire. Suivant les quartiers, ce sont d'autres énergies qui sont préférables (eau du lac le long des rives, chauffage à bois dans les zones excentrées). Ce concept énergétique donne donc une idée des ordres de grandeurs des besoins et moyens, limite les champs de solution à étudier plus avant et sert donc de première aide à la décision pour les autorités politiques, l'administration et les partenaires privés lors de développements de quartier ou de rénovations. Cependant, la commune disposant de ce concept énergétique n'a aucune possibilité d'obliger un promoteur privé à faire une étude de concept énergétique détaillée sur un quartier et de prescrire des solutions à étudier. De plus, elle ne peut pas imposer des choix énergétiques aux promoteurs privés sauf pour le raccordement d'un chauffage à distance existant alimenté principalement par des énergies renouvelables. Donc, même lorsqu'une solution énergétique renouvelable efficace est envisageable, la concrétisation ne pourrait qu'être négociée. La capacité à proposer des solutions de financement par la commune joue alors un rôle déterminant, voire bloquant. Le système vaudois d'encouragement à la conception énergétique montre là ses limites.

Dans le Canton de Genève, on a été proactif sur le sujet ; leur loi sur l'énergie dit en son article 11 al 1 : *Les autorités compétentes veillent à ce que les divers plans directeurs tels que le plan directeur cantonal d'aménagement du territoire tiennent compte de la conception générale en matière d'énergie et du plan directeur des énergies de réseau.* Et en son alinéa 2 : *En matière d'aménagement du territoire, les plans directeurs de quartier, les plans localisés agricoles et les plans visés à l'article 13, alinéa 1, lettre b, de la loi d'application fédérale sur l'aménagement du territoire,*

du 4 juin 1987,¹ comportent un concept énergétique territorial. Ces deux dernières catégories de plans répondent aux principes de l'écologie industrielle. Elle ajoute dans son alinéa 3 : « L'autorité compétente peut décider en cas de besoin qu'une portion de territoire particulière fasse l'objet d'un concept énergétique territorial selon les conditions définies dans le règlement ».

A noter que le concept énergétique peut, et doit se faire, selon des géométries très variables suivant les communes. Ainsi, une commune a de quoi penser sa planification énergétique sur son propre territoire, au vu de riches ressources à disposition. A l'inverse, d'autres communes, pour être efficaces, doivent penser leur concept énergétique au niveau intercommunal, voire régional, pour utiliser au mieux toutes les opportunités locales.

Ainsi, par motion, nous avons l'honneur de demander l'intégration dans notre législation vaudoise, notamment dans la LATC, de la force légale pour les concepts énergétiques communaux, intercommunaux ou régionaux, concepts qui doivent bien sûr être cohérents avec la planification directrice cantonale. A noter que cette même demande a été relayée par des communes et la Commission de l'énergie lors de leurs retours de consultation du Conseil d'Etat. Pour reprendre une citation du Centre patronal, dans l'une de ses dernières communications sur la croissance économique, « il faut veiller à ce que cette croissance se déroule dans de bonnes conditions, y compris en planifiant et en construisant les infrastructures nécessaires suffisamment tôt pour ne pas se retrouver le dos au mur, et avec suffisamment d'intelligence et de goût pour préserver notre qualité de vie ». Un concept énergétique communal ou régional bien pensé, formalisé et appliqué, entre précisément dans cette volonté de maîtrise de la croissance et d'anticipation des problématiques énergétiques que nous ne manquerons pas de connaître.

Nyon, ce 15 novembre 2011

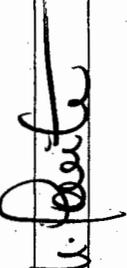


Fabienne Freymond Cantone & Consorts

Développement et renvoi immédiat
au Conseil d'Etat.

¹ Plans et règlements directeurs des zones industrielles et plans localisés de quartier à vocation industrielle

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2011

Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel
Aellen Catherine 	Capt Gloria	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Durussel José
Ansermet Jacques	Chatelain André	Duvoisin Ginette 
Apothéoz Stéphanie 	Chevalley Christine	Epars Olivier 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle 	Favez Jean-Michel 
Aubert Mireille 	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne 	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent 	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves 
Bally Alexis 	Christen Jérôme	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne 
Bernhard Maximilien 	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André 
Berseth Verena 	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle 
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis 	Girardet Lucas 
Bonjour Eric	De Icco Fabrice	Giardon Julien 
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Glutz Félix
Borel Bernard	Debluè François	Golaz Florence 
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria 
Bottlang-Pittet Jaqueline 	Depoisier Anne-Marie 	Grandjean Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognoz Frédéric
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean 
Cachin Jean-François	Dind Claudine 	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2011

Haenni Frédéric	Monod Alain	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Haurly Jacques-André	Mossi Michele	Saugy Roger
Hurni Véronique	Mouquin Michel	Schilt Jean-Jacques
Jaquet-Berger Christiane	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Schwab Claude
Jungclaus Delarze Suzanne	Payot François	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Kermen Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Uffer Filip
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Voiblet Claude-Alain
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Vuillemin Philippe
Mayor Olivier	Reichen Gil	Walther Eric
Melly Serge	Renaud Michel	Weber-Jobé Monique
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Wehrli Laurent
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Rithener Christiane	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Züger Eric
Modoux Philippe	Rostan Jacqueline	Zwahlen Pierre